



Charte **Natura 2000** du site FR5412024
«Plaine de Néré à Bresdon»



Fiche milieu : Abords de voiries

Habitat correspondant :

Haies longeant une route, bordures de route, fossés longeant une route.

Espèces communautaires associées :

A246 – Alouette lulu, A379 – Bruant ortolan, A082 – Busard Saint-Martin, A073 – Milan noir, A074 – Milan royal, A338 – Pie-Grièche écorcheur

Je m'engage sur les linéaires dont j'assure l'entretien à :

1- Proscrire les traitements chimiques (fossés et bordures de fossé, haies, routes et bordures de route), sauf en traitement localisé (autour des panneaux de localisation, des poteaux électriques, des bornes kilométriques, des éléments de sécurité routière). Pour l'entretien de la bande de roulement, un seul traitement chimique pourra être effectué, si nécessaire, avant le 31 mai.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de traitements chimiques.

2- Entretenir les bas cotés et les haies avant le 1er mai ou après le 31 août, sauf pour des raisons de sécurité routière.

Point de contrôle : Contrôles terrains de l'absence d'entretien entre le 1er mai et le 31 août

3- Pour les haies, conserver une largeur de haie suffisante (minimum de 1 mètre à 4 mètres maximum) pour bénéficier du rôle de brise-vent, d'accueil de la faune.

Point de contrôle : Contrôle terrain : présence d'une haie de 1 mètre de large minimum à 4 mètres maximum.

Recommandations

1- Privilégier un broyage ou une fauche à vitesse réduite permettant la fuite de la faune présente : soit 10 km/h maximum.

2- Veiller à récupérer les produits de la fauche

3- Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables pour le matériel d'entretien des haies, des chemins et des fossés.

4- Privilégier une coupe haute de 10 cm minimum pour ne pas labourer l'accotement.

5- Pour les haies, privilégier le lamier et la tronçonneuse à l'épareuse. En cas d'une haie qui n'a pas été entretenue depuis plusieurs années, utiliser de préférence un lamier.

6- Pour les fossés, privilégier la présence d'une bande enherbée de 2 mètres minimum de part et d'autre ou une haie.